



DECISION n° DG-S/DRH 2022-11

Olivier ROUSSET, Directeur général par intérim de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu l'arrêté du 30 mars 2022 portant nomination du Directeur Général par intérim de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 28 septembre 2021 portant nomination du chef du département pilotage et gestion des personnels à la direction des ressources humaines de la direction générale,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts et par délégation par le chef du département pilotage et gestion des personnels du 14 Avril 2022 portant nomination du chef de pôle gestion-juridique-RH au sein de la direction des ressources humaines de la Direction Générale.

Vu l'instruction n° 22-G-149 du 14 avril 2022 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions du département pilotage et gestion des personnels de la direction des ressources humaines,

Vu la résolution du Conseil d'administration n° 2022-02 du 12 janvier 2022 portant sur les délégations consenties par le Conseil d'administration en matière juridique et financière.

Décide :

A compter du 1er juillet 2022, délégation est donnée à **Madame Bénédicte HERBRETEAU**, Chef de pôle gestion-juridique-RH, à l'effet de signer,

1. En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des ressources humaines :

- tous actes et décisions relatifs aux nominations, mutations, retraites, contrats et promesses d'embauche, etc ..., pour les personnels de l'établissement,

à l'exclusion :

- des actes ayant le caractère d'un règlement général,
- des décisions ayant le caractère de sanctions disciplinaires.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Olivier ROUSSET

